



mouvement
écologique

Luxembourg, le 21 janvier 2026

Concerne : plan d'action PAN Bio 2030

Madame, Monsieur,

Le Mouvement Ecologique se permet de vous transmettre son avis relatif au PAN Bio 2030.

Notre organisation regrette hautement

- le manque d'ambition de ce plan,
- le défaut d'une évaluation sérieuse du plan d'action PAN Bio 2025,
- le caractère très général des mesures,
- le manque de lien avec d'autres plans d'action ayant un lien direct avec le PAN bio,
- le dialogue non-existant avec les acteurs concernés pour l'établissement du plan,
- la non-prise en compte du changement générationnel échétant au niveau de l'agriculture,
- le rôle sous-développé des cantines publiques dans le domaine bio et
- les structures non adaptées au sein du Ministère de l'Agriculture face au défi pour favoriser le développement conséquent de l'agriculture biologique.

En effet, il est bien connu que l'agriculture biologique

- a des avantages évidents par rapport à l'agriculture conventionnelle au niveau de la **protection de la biodiversité** – les plans y relatifs (PNPN3, Nature Restoration law) ne peuvent être respectés qu'en développant fortement l'agriculture biologique ;
- est indispensable, si le Luxembourg veut atteindre ses finalités au niveau de la **protection du climat** (notamment par la formation d'humus) ;
- est de mise pour **protéger la santé** : faut-il rappeler qu'une étude commanditée par les services du Ministère de la Santé a relevé que les cheveux de tous les enfants analysés étaient contaminés par des pesticides, ceux des enfants mangeant du bio nettement dans une bien moindre envergure ;
- est beaucoup plus efficiente pour la **gestion des deniers publics** : l'agriculture biologique permet d'épargner des frais substantiels au niveau de la gestion des stations d'épuration, de l'élimination de nitrates, etc.

Le Mouvement Ecologique ne peut comprendre comment un plan avec si peu d'ambition ait pu trouver le soutien du Conseil de Gouvernement et notamment des Ministres de la Santé, de l'Environnement et des Finances. À nos yeux, le respect des obligations au niveau de la protection de la santé et de l'environnement respectivement des finances publiques auraient dû amener ces ministères à demander des modifications substantielles au plan dans ladite forme.

Dans le document en annexe, notre organisation fait – mise à part cette analyse critique – des propositions concrètes pour améliorer le plan existant.

Il est évident que nous optons dans ce contexte pour des finalités plus ambitieuses et un paquet de mesures concrètes permettant de les atteindre.

La Ministre de l'Agriculture argumente, que – vu que les finalités de l'ancien PAN Bio 2025 n'ont pas pu être atteintes – un plan plus réaliste aurait été de mise pour le nouveau plan. Or, il est évident que la raison de la non-atteinte des finalités du PAN Bio2025 réside à notre avis dans l'engagement insuffisant des gouvernements respectifs. Rappelons que le Luxembourg est un des pays de l'UE avec le taux de bio le plus petit. Dès lors, un développement beaucoup plus ambitieux aurait été de mise.

Les objectifs de développement ne constituent par ailleurs pas de simples indicateurs de communication ; ils influencent directement l'allocation des ressources, les priorités en matière de personnel et la logique administrative. Un objectif trop faible a donc un effet systémique et inhibiteur. Nous osons espérer que dans le discours interne et externe, le gouvernement préconise des finalités plus ambitieuses et notamment une agriculture à 100% biologique en 2040 (tel que l'a préconisé le PAN bio 2025).

Nous osons espérer que ces propositions puissent trouver notamment le support gouvernemental respectivement du monde politique en général.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Blanche Weber
présidente

Jacques Pir
membre du CA

Claude Petit
membre du CA